



Mesures de contrôle du SRRP envisagées par les producteurs lors de la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle à l'échelle locale (projets CLÉ-SRRP)

Depuis des années, le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) cause des pertes importantes aux producteurs de porcs canadiens.

Les groupes de producteurs (n = 5, > 250 sites) impliqués dans les initiatives de contrôle du SRRP à l'échelle locale au Québec (projets CLÉ-SRRP) ont élaboré des stratégies de contrôle du SRRP. L'organisation des concepts des différents plans de contrôle est similaire entre les projets.

La plupart des stratégies de contrôle du SRRP doivent être mises en œuvre sur les sites de production alors que d'autres stratégies doivent être envisagées collectivement. La coordination des actions individuelles permet l'obtention des bénéfices individuels et collectifs. Cette fiche synthèse résume les concepts de biosécurité et les principales mesures de contrôle proposées par les différents groupes.

Concepts de biosécurité

Les principales mesures de contrôle, proposées par les différents groupes, consistent à limiter la circulation (transmission) du virus du SRRP par la minimisation des risques suivants :

- Introduction de nouveaux virus (bio-exclusion);
- Propagation des souches de virus vers les autres sites de production (bio-confinement);
- Propagation des souches de virus entre les individus du troupeau ou du système de production (bio-gestion).

Mesures de contrôle du SRRP à la ferme

Les principales mesures de contrôle du SRRP sont regroupées en cinq catégories : animaux, biosécurité de base, conduite d'élevage, transport et interventions majeures.

1. Animaux (statut sanitaire et immunité)

- Vérification/attestation sanitaire des animaux entrants (zones, mini-zones, sites);
- Introduction de cochettes qui n'ont jamais été exposées aux virus sauvages;
- Élimination ou optimisation des stratégies d'exposition des cochettes à du matériel biologique contaminé;
- Vaccination des animaux avec des vaccins commerciaux;
- Optimisation de l'utilisation et de la gestion des bâtiments et/ou locaux de quarantaine et d'acclimatation.

2. Mesures de biosécurité de base

- Amélioration de la gestion des cadavres telle que : compostage/incinération, récupération des animaux morts à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC), maintien des carcasses dans des bacs conformes (fermés), etc.;
- Réduction/élimination de l'épandage des lisiers près des sites de production (< 200 mètres);
- Verrouillage des portes;
- Augmenter l'observance du respect du principe du corridor danois à la porte d'entrée du site;
- Surveillance et formation des réparateurs et des fournisseurs de service;
- Amélioration de la signalisation autour des bâtiments.



Mesures de contrôle du SRRP envisagées par les producteurs lors de la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle à l'échelle locale (projets CLÉ-SRRP)

3. Conduite d'élevage

- Gestion en tout plein-tout vide par chambre ou par bâtiment;
- Gestion de la maternité en bandes toutes les deux ou toutes les quatre semaines;
- Réduction du transfert des porcelets entre les portées (principes de Madec et McRebel);
- Euthanasie des animaux malades;
- Usage unique des aiguilles;
- Réduction des effusions de sang lors de l'euthanasie;

4. Transport des animaux entrants et sortants

- Exiger que le camionneur demeure à l'extérieur du bâtiment;
- Transfert des animaux de camion à camion pour l'introduction des sujets de remplacement;
- Pour les animaux sortant des sites de production en rotation, exiger des camions vides, lavés et désinfectés;
- Construire et optimiser les quais de chargement pour permettre le transfert sécuritaire des porcs;

5. Interventions majeures

- Fermeture des maternités (six mois sans entrée de cochettes);
- Vides sanitaires, nettoyage, lavage et désinfection pour les sites qui fonctionnent en rotation;
- Installation de système de filtration de l'air;

Mesures de contrôle du SRRP en collaboration

1. Formation et sensibilisation de tous les intervenants de la zone. La formation sur la biosécurité du Conseil canadien de la santé porcine (CCSP) est fortement recommandée;
2. Concertation entre les producteurs pour réorganiser la distribution des animaux sur le territoire selon leur statut sanitaire (zones ou minizones avec des animaux dont le statut est positif ou négatif pour ce qui est du SRRP);
3. Mise en place d'une logistique de transport prévenant la contamination des sites des porcs les plus assainis (déplacement des camions des sites les moins contaminés vers les plus contaminés);

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer au CDPQ au 418 650-2440 ou consulter le rapport final disponible sur le site web du CDPQ (www.cdpq.ca).

Réalisation

Christian Klopfenstein, D.M.V., CDPQ

Sonia Goulet, T.S.A., CDPQ

Une partie du financement de ce projet a été fournie par l'entremise des conseils sectoriels du Québec, de l'Ontario et du Manitoba qui exécutent le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) et par tous les producteurs participants. Un remerciement spécial à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) pour son implication dans le projet.